



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Melun, le

06 SEP. 2022

Service habitat et rénovation urbaine

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France

Objet : Présentation au CRHH du projet de PLH de la CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA)

Pièce jointe : Avis départemental sur le PLH transmis au Président de la CA

Par délibération du 11 octobre 2018, la CAVEA a engagé l'élaboration de son 2^e PLH. Le projet de PLH, arrêté le 10 mars 2022, a été transmis pour avis aux communes membres de la CA puis validé en conseil communautaire du 2 juin 2022.

La CA m'a transmis le projet de PLH pour avis et en vue de demander l'inscription au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Aussi, je vous sollicite pour inscrire ce dossier à une prochaine séance du CRHH.

Le projet de PLH répond aux attentes en termes de contenu réglementaire tel que précisé par l'article R.302-1-3 du Code de la construction et de l'habitation et il répond pleinement aux enjeux de l'État (cf avis joint).

Néanmoins, afin de renforcer le caractère opérationnel du projet de PLH, des compléments doivent être apportés sur les points suivants :

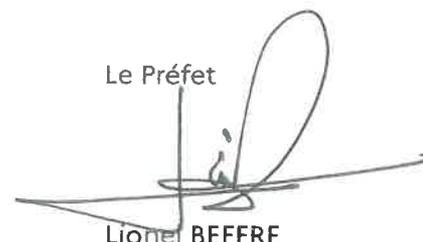
- la programmation logement, par type d'aménagement (ZAC ou secteur diffus), par typologie et par type de financement pour les logements sociaux ;
- le budget prévisionnel, à préciser par action.

Par ailleurs, les monographies communales complètent la stratégie foncière du PLH, c'est la raison pour laquelle elles doivent constituer une annexe au dossier du PLH.

L'adoption de ce PLH présente plusieurs enjeux :

- le développement d'une dynamique de construction neuve en favorisant la production de logements à prix maîtrisés ;
- un renforcement de l'offre de logements sociaux pour diversifier le parc de logements et apporter une réponse aux besoins des jeunes ménages voulant s'implanter sur le territoire ;
- une réponse complète aux besoins des publics fragiles.

Le Préfet



Lionel BEFFRE